

Positions politiques du SPPCM – septembre 2001 à août 2012

Enjeux sociaux

Évaluation des collèges

Compte tenu que l'évaluation institutionnelle doit servir à porter un jugement sur les collèges par la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial en vue de les habilitier,

Il est proposé de refuser de participer à tout comité ad hoc portant sur le sujet et à tous travaux sur le sujet à toute autre instance du collège, jusqu'à ce que des mesures garantissant le retrait de l'habilitation du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) soient acquises et de viser une position commune avec la FAC et la FEC-CSQ sur cette question.

Adopté le 20 septembre 2001

Attendu que dans un document d'orientation intitulé, *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (janvier 1994), il est précisé que : « L'autonomie, l'indépendance et la neutralité de la Commission sont des attributs essentiels à une action efficace; elles constituent les fondements de sa crédibilité tant auprès des établissements que de ses autres interlocuteurs et du public en général. » (p.11);

Attendu que dans son rapport synthèse intitulé *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* la Commission a pris fait et cause en faveur des positions développées et soutenues par la Fédération des cégeps en affirmant notamment : Que les « collèges (devraient) décider de (l)a mise en œuvre » de la formation générale. (p. 25) Qu'on « pourrait lever quelques contraintes liées aux critères d'ancienneté qui est généralement utilisé pour (la) répartition (des tâches). P. 25 Que les conventions collectives des enseignants « très détaillées, rigides » (p. 19) « devraient aussi être revues » pour permettre le développement des collèges (p. 48);

Attendu qu'en appuyant ainsi ouvertement les demandes que la Fédération des cégeps a déposées à la table sectorielle de négociation, la Commission a manqué à son devoir d'indépendance et de neutralité et qu'elle s'est ingérée dans le processus de négociation collective;

Attendu que, dans l'ensemble de ce rapport, les professeurs sont traités avec un rare mépris quant à leur pratique professionnelle et leurs positions idéologiques et syndicales; Il est proposé d'affirmer que ce document, loin de favoriser le développement de rapports harmonieux entre la direction et le syndicat va, au contraire, aviver les tensions et susciter des méfiances; dénonce la partialité du rapport synthèse publié par la Commission; et, en conséquence, demande la démission de M. Jacques Lécuyer, président, pour avoir permis que la Commission outre passe son mandat et déroge à son obligation de neutralité.

Adopté le 16 novembre 2004

Grève sociale

Attendu la gravité des conséquences de l'action du gouvernement Charest, depuis sa prise du pouvoir en avril dernier, pour les travailleuses et les travailleurs québécois et pour la population en général ;

Attendu les multiples avertissements lancés par le mouvement syndical et par le

mouvement communautaire pour inviter le gouvernement Charest à changer de cap — interventions ignorées par le gouvernement ;

Attendu enfin la volonté politique exprimée par le premier ministre Charest et le parti qu'il dirige de continuer à gouverner le Québec sur la base des mêmes orientations néolibérales que celles appliquées depuis son élection en avril 2003, notamment en ce qui concerne la « réingénierie » de l'État et l'intervention du gouvernement dans le développement économique et la création d'emplois ;

Il est proposé de voter une grève générale de 24 heures à être exercée en intersyndicale, à l'échelle de tout le Québec, en guise de protestation contre les politiques néolibérales appliquées par le gouvernement Charest, et de mandater le conseil confédéral de la CSN (instance suprême de la confédération entre les congrès) à convenir du moment jugé opportun pour exercer ce mandat de débrayage intersyndical de 24 heures.

Adopté le 6 mai 2004

Prêts et bourses

Il est proposé que l'assemblée générale appuie le mouvement étudiant dans sa lutte contre les coupes de 103 M\$ au régime des prêts et bourses et invite ses syndicats à appuyer sa lutte.

Adopté le 17 mars 2005

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte la lettre suivante (cf. document annexé) et que le comité exécutif l'achemine au ministre de l'Éducation, M. Jean-Marc Fournier.

Adopté le 17 mars 2005

Valorisation de la profession

Il est proposé de soumettre la proposition suivante aux membres du CA à la prochaine réunion qui se tiendra le 28 avril.

CONSIDÉRANT l'importance primordiale de l'enseignement dans la mission de cégeps;

CONSIDÉRANT que cette mission ne peut être adéquatement remplie que si les ressources enseignantes sont suffisantes;

CONSIDÉRANT que des ressources enseignantes ont été coupées pour plusieurs raisons, depuis 15 ans;

CONSIDÉRANT que l'enseignement collégial, à titre de profession ancrée dans l'enseignement supérieur, doit être valorisé à sa juste mesure, particulièrement dans un contexte de renouvellement de l'effectif enseignant, afin d'attirer et de retenir des candidates et des candidats de valeur;

CONSIDÉRANT que le rapport du comité paritaire intitulé *Enseigner au collégial... Portrait de la profession* démontre amplement la complexité de la pratique enseignante actuelle et l'effet des nouvelles responsabilités conséquentes à la réforme de 1994;

CONSIDÉRANT que les activités d'enseignement proprement dites constituent le cœur de cette pratique;

Le Conseil d'administration du Collège de Maisonneuve reconnaît la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et demande au Ministère de donner suite aux travaux du comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés.

Adopté le 15 avril 2008

Transferts fédéraux

Il est proposé d'adhérer à l'opération *Appui à la lettre ouverte à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant la répartition et l'utilisation des transferts fédéraux*; de participer au piquetage symbolique qui aura lieu le lundi 6 octobre au collège.

Adopté le 20 septembre 2008

Formation en soins infirmiers

Il est proposé que le Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve réaffirme le maintien du DEC comme diplôme d'accès à la profession; Que nos représentants acheminent cette proposition au Conseil d'administration du Collège.

Adopté le 13 décembre 2011

Frais de scolarité

Il est proposé de s'opposer à l'augmentation des frais de scolarité.

Adopté le 29 mars 2012

Il est proposé d'affirmer notre appui et notre solidarité envers la lutte étudiante.

Adopté le 29 mars 2012

Il est proposé de soutenir les initiatives d'appui à la SOGÉÉCOM et au mouvement étudiant (piquetage d'appui, conférences, *profs contre la hausse*, etc.) dans le respect de nos obligations professionnelles.

Adopté le 29 mars 2012

Il est proposé de diffuser largement la présente proposition et de la défendre dans les différents lieux de représentation syndicale au Collège et à l'extérieur.

Adopté le 29 mars 2012

Il est proposé que le SPPCM propose qu'on mandate nos représentants afin: Qu'ils exigent que la ministre de l'Éducation convoque toutes affaires cessantes les associations étudiantes (CLASSE, FECQ, FEUQ) afin de trouver une solution négociée à la crise actuelle qui n'envenime pas davantage les relations de travail au Collège; Qu'ils condamnent la judiciarisation du conflit, la violation des droits fondamentaux, la violence policière et les arrestations injustifiées menées lors de manifestations pacifiques, en particulier, dans les milieux d'enseignement et qu'ils s'y opposent; Qu'ils exigent que tout déficit de la masse salariale généré par la reprise des cours soit assumé par le MELS afin que l'on évite la mise à pied d'enseignants précaires et une surcharge de travail sur l'ensemble du corps professoral; Qu'ils s'opposent à toute ouverture forcée de la convention collective; Qu'ils attribuent au Gouvernement la responsabilité, par sa fermeture au dialogue, de l'escalade des gestes de violence sous toutes ses formes.

Adopté le 19 avril 2012

Il est proposé que le Collège demande de façon publique à la Fédération des cégeps d'inviter le gouvernement à négocier avec toutes les associations étudiantes.

Adopté le 27 avril 2012

Liberté académique

Il est proposé d'affirmer la liberté d'expression individuelle et sans contrainte et des membres du syndicat dans l'actuel conflit notre volonté de protéger collectivement ce droit.
Adopté le 29 mars 2012

Démocratie participative

Il est proposé d'affirmer le caractère démocratique et légitime des décisions prises par les assemblées générales syndicales et étudiantes, de dénoncer la répression envers les étudiants et, de façon plus large, envers les citoyens qui participent au mouvement social de solidarité avec les étudiants.
Adopté le 29 mars 2012

Demande de démissions au gouvernement

Il est proposé que nous exigeons la démission de Mme Line Beauchamp à titre de ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et de M. Jean Charest comme responsable des dossiers jeunesse et comme premier ministre du Québec.
Adopté le 27 avril 2012

Soutien aux étudiant-e-s en grève

Il est proposé que les membres du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve contribuent individuellement et de façon volontaire à un fonds de dépannage afin d'offrir des services de soutien aux étudiants dans le besoin.
Adopté le 27 avril 2012

Il est proposé par que le salaire versé en vertu de toute forme de tutorat offert aux étudiants pour lesquels l'injonction a été accordée, soit versé dans un fonds dédié en soutien à la lutte actuelle de la SOGEECOM sur une base volontaire
Adopté le 27 avril 2012

Réponse aux injonctions imposant des reprises partielles de cours

Il est proposé que le retour au Collège après l'injonction (mardi à 8h) soit accompagné d'une mise en scène dans laquelle les profs en noir avec un carré rouge soient présents soit : 1) pour participer à une entrée des profs «enchaînés»; soit pour participer à un teach-in sur l'opposition et la judiciarisation du conflit et la démocratie.
Adopté le 27 avril 2012

Il est proposé que l'assemblée générale réaffirme l'importance du principe de la liberté de conscience individuelle de ses membres quant au respect des lignes de piquetage; Que l'assemblée générale affirme que seul-e-s les professeur-e-s sont aptes à déterminer si les conditions normales d'enseignement sont présentes en classe; Que les professeur-e-s visé-e-s par l'injonction fassent en sorte qu'aucun-e des étudiant-e-s inscrit-e-s aux cours visés par l'injonction ne soit pénalisé-e d'aucune manière que ce soit, sur le plan scolaire, s'ils et elles désirent continuer à participer au mouvement de grève ; Que l'ensemble des professeures et professeurs du Collège soit invité à diffuser auprès des étudiant-e-s les résolutions adoptées par l'assemblée générale depuis le début de la grève via la messagerie interne d'Omnivox (MIO).

Adopté le 27 avril 2012

Projet de loi 78 (Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent)

Il est proposé que l'on invite la FNEEQ à développer un plan de résistance à la loi 78, notamment en appelant la CSN à coordonner, avec les associations étudiantes, un mandat exploratoire de grève sociale qui lui a été confié en mai 2011.

Adopté le 17 mai 2012

Il est proposé que le SPPCM exige le retrait immédiat de la loi 78 et invite la FNEEQ à faire de même.

Adopté le 24 mai 2012

Répression policière

Il est proposé d'affirmer le caractère démocratique et légitime des décisions prises par les assemblées générales syndicales et étudiantes, de dénoncer la répression envers les étudiants et, de façon plus large, envers les citoyens qui participent au mouvement social de solidarité avec les étudiants.

Adopté le 29 mars 2012

Il est proposé de dénoncer l'arrestation de Mathieu Girard, étudiant au Collège de Maisonneuve, survenue le 11 juin dernier.

Adopté le 12 juin 2012

Politique au sein du collège

Politique d'approvisionnement du collège

Il est proposé que l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve mandate le comité exécutif afin qu'il dénonce la décision du Collège d'octroyer le contrat d'achat d'articles de bureau à la compagnie Grand and Toy et qu'il demande que ce contrat soit de nouveau attribué à la Coopérative du Collège de Maisonneuve.

Adopté le 28 avril 2005

Cours complémentaires

Il est proposé d'adopter les principes directeurs orientant l'offre des cours complémentaires au Collège de Maisonneuve.

Adopté le 7 octobre 2008

Renvoi d'un étudiant

Attendu la fin des études de Mathieu Melançon prévue à la fin de la session d'automne 2008 ;

Attendu le questionnement quant au processus et à la décision du DG, entérinée par le CA ;

Il est proposé que l'assemblée générale du SPPCM demande au Directeur général, Monsieur Pierre Harrison, de surseoir à l'application de sa décision, entérinée par le CA, concernant Mathieu Melançon.

Adopté le 13 novembre 2008

Expulsions d'étudiant-e-s hors de classe

Attendu que la relation entre un professeur et ses étudiants, au niveau collégial, repose essentiellement sur un lien pédagogique à l'intérieur d'un groupe d'apprentissage ;

Attendu que la tâche d'un professeur n'est pas d'exercer un rôle d'agent de sécurité ayant pour effet d'expulser un étudiant faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ;

Attendu que l'administration outrepassse ses droits de gérance en exigeant des professeurs de procéder à l'exécution d'une demande d'expulsion motivée pour des raisons autres que pédagogiques ;

Il est proposé que l'assemblée générale s'oppose à ce que l'administration demande à un professeur d'expulser un étudiant faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de son cours.

Adopté le 25 novembre 2008

Gestion de la cafétéria

Il est proposé que le SPPCM donne son appui à la Librairie coopérative dans son projet de devenir gestionnaire de la cafétéria.

Adopté le 24 février 2009

Centre d'aide en français

Il est proposé que l'assemblée générale propose que le financement de l'Accord continue de faire partie du volet 2 de l'entente sur l'utilisation des ressources en enseignement et que ni le Département de français ni l'Accord ne soient soumis à l'obligation de rédiger une demande de projet à l'Aide à la réussite ou à quelque autre instance et que le comité exécutif fasse des représentations en ce sens auprès des instances du Collège.

Adopté le 19 mars 2009

Cadre-horaire

Attendu que les enseignantes et les enseignants n'ont pas été mis à contribution dans un effort collectif de rationalisation des espaces;

Attendu que les travaux menés autour de la possibilité de résorber la problématique des espaces autrement que par l'élargissement du cadre horaire n'ont pas donné les résultats espérés;

Attendu que la direction du Collège refuse toujours de surseoir à sa décision d'ouvrir le cadre horaire;

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate son comité exécutif de négocier les conditions d'ouverture du cadre horaire.

Adopté le 21 avril 2009

Réaménagement de la bibliothèque

Il est proposé que les représentants du SPPCM se retirent du comité des usagers de la bibliothèque ainsi que de tous les autres sous-comités portant sur le réaménagement de la bibliothèque; Que le comité exécutif convoque les membres du comité de mobilisation afin de mettre de l'avant divers moyens de pression pour dénoncer l'actuel réaménagement de la bibliothèque et tenter d'apporter des correctifs concrets dans un avenir rapproché visant l'agrandissement de la bibliothèque.

Adopté le 22 février 2011

Conciliation travail-famille

Il est proposé qu'un comité syndical sur la conciliation travail-famille soit formé avec un mandat et une composition à déterminer par le comité exécutif. [Ceci semble être le texte d'un amendement. S'ajoute-t-il ou remplace-t-il la principale?]

Adopté le 22 novembre 2011

Rapports entre le SPPCM et les instances de la CSN

Consultation des membres par la FNEEQ

Il est proposé d'adopter la recommandation proposée par le groupe de travail sur les consultations des assemblées générales du regroupement des syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep.

Adopté le 9 décembre 2003

Groupes d'affinités

Il est proposé que la FNEEQ favorise, dans le cadre des préparatifs à la négociation et au cours des négociations, le développement de groupes d'affinités de professeurs membres de syndicats affiliés à la FNEEQ en leur donnant des espaces pour faire connaître leurs actions et appelle la CSN dans son ensemble à agir de même.

Adopté le 10 mai 2012

Défense professionnelle

Il est proposé que nous demandions que l'aide juridique de la FNEEQ et de la CSN soit accordée à tout professeur dont les actions viseraient à agir en cohérence avec les propositions adoptées lors des assemblées générales tenues depuis le 21 février.

Adopté le 17 mai 2012

[Proposition visant à mandater l'exécutif afin que la FNEEQ rende disponible l'accès au Fonds de défense professionnelle. Curieusement, le texte de la proposition n'est pas consigné au procès-verbal.]

Adopté le 13 août 2012